



VOTRE EVENEMENT AU GOLF DU TOUQUET
THE SPOON

VOTRE CONTACT
Cédric Ravaz
Tél : 03.21.06.28.03
cravaz@opengolfclub.com

TARIFS COCKTAILS

BOISSONS

Champagne Henriot	59 € / Bouteille
Champagne Taittinger	69 € / Bouteille
Bourgogne Aligoté & Crème de Cassis	24 € / Bouteille
Rosé Epure, Méditerranée	23 € / Bouteille
Rosé La Madrague, Côtes de Provence	28 € / Bouteille
Possibilité de Cocktail	9 € / Cocktail
Jus de Fruits et Soft	8 € / Litre

CANAPES ET FEUILLETES

2 Pièces Froides - 1 Pièces Chaudes	9 € / Personne
2 Pièces Froides - 2 Pièces Chaudes - 2 Pièces sucrées	15 € / Personne
3 Pièces Froides - 3 Pièces Chaudes - 3 Pièces sucrées	20 € / Personne
4 Pièces Froides - 4 Pièces Chaudes - 4 Pièces sucrées	25 € / Personne

Quelques suggestions proposées par notre Chef de Cuisine :

Canapés Froids : Crevettes Bouquet, Jambon Belota, Saumon Fumé, Niçois, Sushi, Maki, Chèvre et noix

Canapés Chauds : Samossa de Légumes Epicés, Beignets de Gambas, Accras de Morue, Pizzas, Quiche Lorraine, Croque-monsieur

Verrines : Cappuccino Foie Gras, Avocat Crevettes Grises, Soupe de Melon Glacé, Gaspacho Tomates...

Minis sucrés : Assortiment de Macarons, Tartelette aux Fruits de Saison, Opéra, Royal Chocolat, Choux Chantilly, Assortiment d'éclair



Le Menu

Le Menu sera à définir avec notre chef de cuisine en fonction de vos envies, et de la saison.

Voici quelques mets pour vous donner une idée notre cuisine :

Grosses Langoustines Rôties aux Epices, Poêlée d'Endives

Terrine de Foie Gras et Ris de Veau, Mesclun au Vinaigre Balsamique

Tartare de Lotte au citron vert et Saumon Fumé

Filet de Rouget, Tomate et Chorizo

Gambas, Bouillon Coco Citronnelle, Légumes Croquants

Bar Rôti, Mousseline de Rattes du Touquet, Truffe d'Eté

Turbot, Risotto, Asperges Vertes

Carré de Veau, Champignons de Saison, Mousseline de Petits Pois

Turbot Rôti, Chou-fleur Brûlé, Pakchoï

Bar Cuit doucement, Riz Safran Souvenir d'une Paella

Filet d'Agneau, Condiment Coco, Oignons Doux

Ris de Veau, Lentilles, Carottes, Lard Paysan, Jus au Vieux Porto

Buffet de Desserts

Crème Brulée sur Macaron

La Tarte au Chocolat, Glace Cacao

Soupe Fruits Rouges au Sauternes, Glace Yaourt

Nos formules Vin et Eau

Formule à 20 €

1/2 Bouteille de vin par personne

Riesling Domaine Jux 2016

Ou

Château Plégat-La Gravière, Graves, 2015

Eau minérale à discrétion, Café & infusion

Formule à 30 €

1/2 Bouteille de vin par personne

Château de Sancerre Blanc, 2016

Ou

L'Héritage de Chasse-Spleen 2014

Eau minérale à discrétion, Café & infusion

Formule à 40 €

1/2 Bouteille de vin par personne

Montagny 1^{er} cru Domaine de Montorge 2014

Ou

Château des Bardes, Saint-Emilion Grand Cru, 2015

Eau minérale à discrétion, Café & infusion

Les Boissons pour Votre Soirée

Nos Bières

Leffe Blonde (Fût de 30 Litres)	450 €
Stella Artois (Fût de 30 Litres)	380 €

Nos Champagnes

Champagne Henriot	59 €
Champagne Taittinger	69 €

Alcool et digestif

The Famous Grouse (Blended Whisky 70 cl)	60 €
Gordon's (London Dry Gin 70 cl)	60 €
Absolut Vodka (70 cl)	60 €
Cognac Godet V.S. (70 cl)	70 €
Get 27 (70 cl)	60 €
Jus d'orange ou pamplemousse (1 l)	8 €
Coca Cola (1,5 l)	8 €

Brunch du Lendemain

35 € TTC/Personne

Présenté sous forme de buffet, Servi dans les salons du Manoir Hôtel ***

NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE BANQUET

1-RESERVATION ET PAIEMENT

Les présentes CGV et le devis établi par le Spoon constituent le contrat liant le Client et le Spoon. La réservation d'une manifestation ne devient définitive entre le Spoon et le Client que lorsque le Client a retourné au Spoon par courrier les présentes CGV et le devis dûment datés, paraphés, signés, cachetés et portant la mention « Bon pour accord », accompagnés d'un versement d'arrhes correspondant à 50% du montant du devis. Toute réservation implique donc de la part du Client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions et au devis qui les accompagne, à l'exception de tout autre document, tel que prospectus, documents commerciaux, etc... Le Spoon se réserve le droit d'annuler la manifestation tant que le contrat et les arrhes ne lui ont pas été adressés.

2-ORGANISATION DE LA MANIFESTATION RESTAURANTION

Le client doit adresser par écrit à l'établissement le nombre de repas à servir à +/- 10 personnes ainsi que le choix des menus au plus tard 15 jours ouvrables avant la date de la manifestation. Le nombre précis de couverts doit être confirmé au plus tard 7 jours ouvrables avant la date de la manifestation. Ce nombre sera retenu comme base minimale de facturation, il ne pourra être inférieur au minimum garanti lors de la conclusion du contrat.

MUSIQUE

Lors d'une animation musicale, le Spoon se réserve le droit de manière unilatérale de pouvoir contrôler le niveau sonore de cette animation. Sans ce pouvoir de contrôle permettant au Spoon, soit de faire baisser le niveau sonore, soit de fermer toute fenêtre ou vitre afin d'obtenir une meilleure isolation phonique dans l'unique dessein de préserver la quiétude de ses clients, le Spoon ne pourrait pas accepter que le client et son prestataire puissent se réunir sur son site.

MATERIEL

Il est formellement interdit d'enfoncer des clous, des punaises, des agrafes ou de coller des adhésifs sur les portes, les murs et les plafonds. Tout projet de décoration (montage spécial et technique) doit être soumis au Spoon.

Le Client est responsable de l'ensemble des dommages causés par son intermédiaire et s'engage, en cas de dégradation des lieux mis à disposition, à supporter les coûts de remise en état des lieux.

Le Client préviendra le Spoon de toute livraison de matériel. Le Client est tenu de retirer lui-même son matériel dès la fin de la manifestation.

HORAIRES

Pour toute manifestation se déroulant en soirée, la salle ne sera pas disponible avant 19h00.

La soirée ne pourra dépasser l'horaire maximum de 4h00 du matin. Un forfait de 350 € par heure sera facturé après 1h00 du matin.

DIVERS

Les prestations dues par l'établissement sont strictement liées à celles décrites dans le contrat. Toute modification ou toute prestation complémentaire doit être acceptée par l'établissement. La direction du Spoon décline toute responsabilité si le nombre des convives dépasse de plus de 10% le nombre préalablement confirmé.

3- ASSURANCE

En aucun cas Le Spoon ne pourra être tenu responsable des dommages de quelque nature que ce soit, en particulier l'incendie ou les vols susceptibles d'atteindre les objets ou matériels déposés par le client ou les participants à l'occasion de la prestation fournie par le Spoon. Le client doit assurer la garde des biens et matériels apportés par lui-même ou les participants. Le client fera son affaire de la souscription de police d'assurance (**dommages responsabilité civile**) qu'il jugera nécessaire.

4-RECOMMANDATIONS

L'organisateur s'oblige à n'inviter que des personnes dont le comportement ne soit susceptible de porter en aucune manière préjudice au Spoon, qui se réserve le droit d'intervenir et de facturer les dégâts occasionnés si nécessaire. Le client prendra garde à faire respecter par les participants et leurs invités l'ensemble des consignes de l'établissement (notamment l'interdiction de fumer).

RECEPTION DE COLIS

Le Spoon se réserve le droit de refuser tout colis destiné au client pour lequel il ne serait pas informé ou qui ne pourrait être réceptionné pour des raisons de capacité ou de stockage. Le Spoon ne sera en aucun cas tenu responsable d'éventuels vols ou dégradations occasionnées sur les marchandises livrées.

DENREES EXTERIEURES

Le Client ne pourra apporter de l'extérieur ni boissons, ni denrées alimentaires sans avoir obtenu une dérogation exceptionnelle de la Direction. Celle-ci se réserve le droit de lui imposer un droit de bouchon.

DROITS SACEM

Toute manifestation à caractère musical doit faire l'objet au préalable d'une déclaration par l'organisateur auprès de la Sacem et entraîne le versement d'une redevance obligatoire.

5-ANNULATION

Les annulations doivent être signifiées par écrit au Spoon.

Le Spoon se réserve droit de facturer dans sa totalité toute annulation de prestation passés les délais mentionnés ci-dessous après signature du contrat :

- **Moins de 72 heures avant la manifestation 100 % facturés**
- **De 14 à 3 jours avant la manifestation 95 % facturés**
- **De 30 à 15 jours avant la manifestation 85 % facturés**
- **De 89 à 31 jours avant la manifestation 70 % facturés**
- **A 90 jours avant la manifestation 50 % facturés**

ANNULATION SANS PREAVIS

En cas de no-show ou annulation sans préavis, Le Spoon se donne le droit de facturer au Client une indemnité de 100% du montant des services réservés, sur la totalité du séjour.

En cas d'arrivée tardive d'un groupe, c'est-à-dire après la fermeture du restaurant, le Spoon se réserve le droit de ne pas servir la prestation de restauration commandée. Le client supportera en totalité le coût des prestations réservées mais non consommées du fait de ce retard.

En cas de force majeure entraînant une absence significative du nombre des participants (au-delà de 30 % des effectifs initialement prévus) et justifiant une annulation à moins de 5 jours de l'évènement : les arrhes sont conservées dans leur totalité et reportées pour un prochain évènement déduction faite de 50 %.

6-FACTURATION

Les indemnités d'annulation seront calculées sur le montant TTC des prestations ayant donné lieu à l'annulation. Le décompte des jours se fera à compter de la date d'arrivée prévue du groupe.

Le Client précisera au Spoon l'adresse de la facturation et le nom de la personne en charge du règlement.

Les tarifs pourront être modifiés si le nombre des participants effectifs est inférieur à 50% du nombre initialement prévu.

Les tarifs peuvent être modifiés en cas de changement législatif et/ou réglementaire, susceptibles d'entraîner des variations du taux de TVA applicable, l'instauration de nouvelles taxes, etc...

7-CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures sont établies sur la base des prestations rendues et des volumes indiqués sur les bons de commande, majorés des éventuels dépassements ou commandes supplémentaires.

Conditions de paiement :

- le versement de 50 % du devis à la réservation de la manifestation
- le versement de 30% du devis 30 jours avant la manifestation
- le versement du solde à l'issue de la manifestation

Toutes nos factures sont payables à réception. Toute facture non réglée dans les 15 jours de la date d'émission sera sujette à des pénalités et intérêts de retard (**2% par mois de retard**), et ce, sans préjudice de tous frais judiciaires ou extrajudiciaires.

8-REGLEMENT

Tous les extras ou prestations réclamées par les participants en sus des prestations incluses dans le devis, doivent être réglés par eux sur place avant leur départ. En cas de non règlement, ces prestations seront facturées au Client qui est solidairement responsable du paiement.

SIGNATURE AVEC MENTION BON POUR ACCORD